



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAPS/001/2026

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX SCANNERS
DE COLIS, D'UN PORTIQUE ET D'UN DETECTEUR PORTATIF DE METAUX AU PROFIT
DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE BENIN**

FEVRIER 2026

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

La BCEAO envisage de renforcer la sécurité dans le traitement des opérations de contrôle d'accès des bagages et des métaux de ses Agences.

A cet égard, elle souhaite doter ses services en charge de la gestion desdites opérations, de deux scanners de colis, des équipements de détection de métaux (portique et portatif) pour le Poste de Contrôle des Entrées.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise spécialisée dans le remplacement de deux scanners de colis, d'un portique et d'un détecteur de métaux répondant aux exigences spécifiées en termes de qualité, d'accessibilité et de durabilité.

I.3. Allotissement

Les prestations sont réparties en deux (02) lots, définis comme il suit :

- **Lot 1** : « Fourniture et installation d'un scanner de colis, d'un portique et de détecteur portatif de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou au Bénin ».
- **Lot 2** : « Fourniture et installation d'un scanner de colis au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou au Bénin ».

Les soumissionnaires sont invités à présenter pour chaque lot, une offre forfaitaire et globale.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du présent dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution des marchés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins six (6) mois à compter de la date limite de dépôt.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction certifiée desdites notices en français.

I.10. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.11. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.13. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à la livraison conforme de l'équipement, attestée par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie, libérable à la fin de la période de garantie, attestée par la signature du procès-verbal de réception définitive.

I.14. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

-
- une lettre de soumission ;
 - une présentation du soumissionnaire ;
 - une offre technique ;
 - une offre financière.

I.14.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe 1 et 3, précisant tous les éléments de son offre.

Ces lettres devront être signées par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.14.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements pendant la période de garantie ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale.
- l'attestation fiscale ;
- les bilans comptables des exercices 2022, 2023 et 2024.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.14.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et critères de performance de l'équipement, conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur, incluant des visuels des équipements proposés ;
- l'attestation de l'équipementier pour l'équipement proposé, mentionnant clairement l'objet du marché le cas échéant ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires réalisés appuyées d'attestations de bonne exécution ;
- toute autre information technique jugée utile.

I.14.4. Offre financière

Les prix indiqués pour chaque lot par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé pour la fourniture des équipements ;
- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais

exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.15. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir, dans leurs soumissions, la preuve de leur agrément par les fabricants.

I.16. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.17. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.18. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres, présentées sous forme d'un fichier au format PDF, devront être protégées par un mot de passe et transmises par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int au plus tard, aux date et heure précisées dans l'Avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

Le mot de passe d'ouverture du fichier PDF constitutif de l'offre doit être transmis par courrier électronique séparé, à l'adresse électronique sus-indiquée, impérativement aux date et heure précisées dans l'Avis d'appel d'offres.

Toute soumission qui ne respecterait pas les prescriptions ci-dessus, ne sera pas prise en compte.

I.19. Évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.4, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des prestations et livrables proposés.

I.20. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.21. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les équipements qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du matériel livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO

I.22. Délai de livraison

Le délai de livraison pour chaque lot devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.23. Lieux de livraison

La livraison des équipements commandés s'effectuera selon le mode DAP «Delivered At Place» conformément aux incoterms 2020, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou pour le lot 1, et à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou pour le lot 2.

Leur installation aux lieux de livraison est à la charge du fournisseur.

I.24. Réception

La réception interviendra en deux (2) temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison de l'équipement et le constat de son bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation à l'usage du bon fonctionnement de l'équipement livré.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

I.25. Garantie

Les équipements devront être neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils devront être couverts par une garantie constructeur d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, le retour des équipements sera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison des équipements dans les locaux de la BCEAO. Le non-respect de cette clause constituera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période de garantie d'un (1) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

I.26. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différent né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.27. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bsaps@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.28. Contraintes particulières

En raison de l'impérieuse nécessité de continuité des activités, certains travaux devront être programmés pour se dérouler sans incidence à l'Agence. Les interruptions devront alors être soumises au Maître d'Ouvrage (BCEAO) et planifiées pour éviter tout désagrément sur lesdites installations.

En conséquence, chaque soumissionnaire devra indiquer les dispositions qu'il compte mettre en œuvre pour minimiser les temps d'indisponibilité des installations ;

N.B : Pour chaque lot, l'offre devra comporter en option :

- la fourniture d'une valise de test pour le scanner de colis ;
- un kit d'échantillon de référence permettant le contrôle de sûreté du portique ;
- la formation des utilisateurs.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES / CADRE DE DEVIS

II.1- SPÉCIFICATIONS DES EQUIPEMENTS

Lot 1 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis, d'un portique et d'un détecteur portatif de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou au Bénin ».

II.1.1 Scanner de colis à rayons X

L'équipement proposé devra avoir les fonctionnalités suivantes :

- **Détection** : L'appareil comportera un générateur électrique de rayons X et devra être de dernière génération. Il doit pouvoir détecter la présence de matériaux avec différenciation de densités et formes suspectes et assurer la discrimination entre les matériaux organiques et inorganiques.
- **Visualisation des images** : Elle se fera sur écran(s) 24 pouces minimum, sans scintillement avec une résolution minimale de 1280 x 1024 pixels. L'acquisition des images radioscopiques pourra être réalisée dans les deux sens de déplacement du convoyeur. L'appareil doit comporter un compteur des images et être pourvu d'un logiciel de reconnaissance d'objets et de matières suspectes. Un logiciel de simulation (TIP) doit permettre l'entraînement du personnel à la reconnaissance d'objets suspects. Les images pourront être extraites et stockées sur les supports de stockage externes. L'affichage des matériaux de différents numéros atomiques se fera avec des couleurs spécifiques différenciées
- **Traitements des images** : Toutes les fonctions de traitement d'images sont disponibles pour l'exploitant à partir du clavier sans nécessiter d'intervention spécifique de la part de l'installateur (Optimisation d'image, amélioration des contours ; gamma, contraste et couleur réglables ; zoom variable (x64), Auto Image Archiving (150 000)).
- **Interface Opérateur** : Le poste de travail sera doté d'un clavier ergonomique et robuste. Il sera doté d'un dispositif d'arrêt d'urgence et des éléments de signalisation et de commande. La mise sous tension de l'équipement sera assurée par un système de commutateur à clef. Le système permettra d'avoir des comptes utilisateurs différents.
- **Affichage en fonctionnement – arrêt d'urgence** : Le maximum de fuites de radiation tolérée est de moins de 0.1mR/hr (1µ Sv/hr), conformément aux normes internationales de santé et de sécurité en vigueur dont USA FDA X-Ray systems (Federal Standard 21CFR 1020.40) et « Health & Safety at Work Act » de 1974-section 6, amendé par le « consumer protection Act » de 1987. L'équipement est doté de boutons d'arrêt d'urgence à l'entrée et à la sortie du tunnel d'inspection et sur le poste de travail de l'opérateur. Des voyants lumineux sont prévus pour la signalisation de sécurité à la mise sous tension et en cas d'émission des rayons X.
- **Accès maintenance et réglages** : Le système doit offrir un menu dédié à la maintenance permettant un accès direct aux réglages et au programme d'aide à la maintenance (notamment réglage des paramètres de base (heure, date...), réglages d'exploitation et de maintenance, visualisation de sorties de signal de photodiode, paramétrages des droits d'accès, etc.).
- **Conditions Environnementales** : Température de fonctionnement : 0 à +40°C ; Humidité relative : 10 à 90% sans condensation.
- **Ordinateur / Stockage** : Windows OS. / Mémoire vive minimum 4 GB RAM, Stockage interne : minimum 500 GB HDD + 120 GB SSD.
- **Caractéristiques Techniques**

L'équipement proposé devra répondre aux spécifications ci-dessous sans qu'elles ne soient limitatives. Il appartiendra au soumissionnaire de combler toutes omissions en vue de répondre au besoin exprimé.

Caractéristiques générales

- Taille du tunnel : 540 mm large x 360 mm haut ;
- Hauteur du Convoyeur : 830 mm ;
- Capacité du Convoyeur : 165 kg ;
- Moniteur 24" couleur LCD ;

- Console opérateur : déportée sur une table intégrée ;
- Stockage interne : ~ 500 GB + 120 GB SSD ;
- OS & CPU : Windows + Intel Core ;
- Alimentation : 240 V AC $\pm$ 10% monophasée – 50-60 Hz ; 10 A maxi.

II.1.2- Portique multi-zone et portatif détecteurs de métaux

Les portiques seront certifiés inoffensifs pour les porteurs de stimulateurs cardiaques, les femmes enceintes, pour les supports de stockage et équipements électroniques. Ils devront présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- détection des objets composés d'alliages magnétiques ou non magnétiques ainsi que d'alliage mixte ;
- indications d'alarme programmables ;
- excellente protection aux interférences ambiantes d'origine électrique, radio,
- mécanique, etc ;
- largeur de passage utile minimale de 70 cm ;
- alimentation en monophasée de 100-240V AC ;
- indication verticale des zones (20 zones) sur les deux (2) panneaux.

Les portatifs seront de la nouvelle génération à large surface d'inspection. Ils consisteront en des magnétomètres de détection PD240 de CEIA International ou d'une marque et modèle équivalents.

Lot 2 : «Fourniture et installation d'un scanner de colis au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou, au Bénin».

II.1.3 Scanner de colis à rayons X

L'équipement proposé devra avoir les fonctionnalités suivantes :

- **Détection** : L'appareil comportera un générateur électrique de rayons X et devra être de dernière génération. Il doit pouvoir détecter la présence de matériaux avec différenciation de densités et formes suspectes et assurer la discrimination entre les matériaux organiques et inorganiques.
- **Visualisation des images** : Elle se fera sur écran(s) 17 ou 19 pouces minimum, sans scintillement avec une résolution de 1280 x 1024 pixels. L'acquisition des images radioscopiques pourra être réalisée dans les deux sens de déplacement du convoyeur. L'appareil doit comporter un compteur des images et être pourvu d'un logiciel de reconnaissance d'objets et de matières suspectes. Un logiciel de simulation (TIP) doit permettre l'entraînement du personnel à la reconnaissance d'objets suspects. Les images pourront être extraites et stockées sur les supports de stockage externes. L'affichage des matériaux de différents numéros atomiques se fera avec des couleurs spécifiques différenciées
- **Traitements des images** : Toutes les fonctions de traitement d'images sont disponibles pour l'exploitant à partir du clavier sans nécessiter d'intervention spécifique de la part de l'installateur (Optimisation d'image, amélioration des contours ; gamma, contraste et couleur réglables ; zoom variable (x64), Auto Image Archiving (minimum 500 GB HDD).
- **Interface Opérateur** : Le poste de travail sera doté d'un clavier ergonomique et robuste. Il sera doté d'un dispositif d'arrêt d'urgence et des éléments de signalisation et de commande. La mise sous tension de l'équipement sera assurée par un système de commutateur à clef. Le système permettra d'avoir des comptes utilisateurs différents.
- **Affichage en fonctionnement – arrêt d'urgence** : Le maximum de fuites de radiation tolérée est de moins de 0.1mR/hr (1 μ Sv/hr), conformément aux normes internationales de santé et de sécurité en vigueur dont USA FDA X-Ray systems (Federal Standard 21CFR 1020.40) et « Health & Safety at Work Act » de 1974-section 6, amendé par le « consumer protection Act » de 1987. L'équipement est doté de boutons d'arrêt d'urgence à l'entrée et à la sortie du tunnel d'inspection et sur le poste de travail de l'opérateur. Des voyants lumineux sont prévus pour la signalisation de sécurité à la mise sous tension et en cas d'émission des rayons X.
- **Accès maintenance et réglages** : Le système doit offrir un menu dédié à la maintenance permettant un accès direct aux réglages et au programme d'aide à la

maintenance (notamment réglage des paramètres de base (heure, date....), réglages d'exploitation et de maintenance, visualisation de sorties de signal de photodiode, paramétrages des droits d'accès, etc.).

- **Conditions Environnementales** : Température de fonctionnement : 0 à +40°C ; Humidité relative : 10 à 90% sans condensation.
- **Accessoires** : L'entrée et la sortie de l'appareil sont dotées de convoyeurs à rouleaux positionnés dans le prolongement du convoyeur à tapis motorisé ;
- **Ordinateur / Stockage** : Windows OS. / Mémoire vive minimum 4 GB RAM / Stockage interne : minimum 500 GB HDD + 120 GB SSD
- **Caractéristiques Techniques**

L'équipement proposé devra répondre aux spécifications ci-dessous sans qu'elles ne soient limitatives. Il appartiendra au soumissionnaire de combler toutes omissions en vue de répondre au besoin exprimé.

Caractéristiques générales :

- Taille du tunnel : 600 mm large x 400 mm haut ;
- Hauteur du convoyeur : 716 mm ;
- Capacité du convoyeur : 165 kg ;
- Taille minimale du moniteur : 17" ou 19" couleur LCD déporté sur une table opérateur ;
- Résolution AWG : 40 typique/ 38 standard
- Résolution spatiale : ~ 1 mm x 1 mm ;
- Zoom : 9 zones + continu jusqu'à 64x
- Stockage interne : ~ 500 GB + 120 GB SSD
- OS & CPU : Windows + Intel Core
- Alimentation : 240 V AC $\pm$ 10% monophasée – 50-60 Hz ;10 A maxi

NB : Les scanners et portiques doivent être neufs et répondre au minimum aux exigences ci-dessus. Tous les documents techniques les concernant, en langue française, seront obligatoirement joints aux offres.

II.2 – Cadres de devis

Modèles de cadres de devis quantitatif et estimatif

Lot 1 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis, d'un portique et d'un détecteur portatif de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, au Bénin ».

DÉSIGNATION	QTE	MONTANT
Dépose des anciens équipements (1 scanner de colis, 1 portique)	Ens	FF
SYSTEME D'INSPECTION PAR RAYONS X DES BAGAGES A MAIN - MODELE : 918CX ou équivalent Certificat STAC n° CER-RX-XXX * Taille du Tunnel : 540 mm large x 360 mm haut * Hauteur du Convoyeur : 830 mm * Capacité du Convoyeur : 165 kg * Moniteur 24" couleur LCD * Console opérateur : déportée sur une table fournie	1	
ONDULEUR DE PROTECTION POUR SCANNERS BAGAGES	1	
PORTIQUE "MULTI ZONE" DE DETECTION DE MASSES METALLIQUES A PANNEAUX Spécifications Techniques * Bonne discrimination * Immunité élevée * Localisation des zones (2 barres d'affichage) * Indication verticale des zones (20 zones) sur les deux (2) panneaux N'affecte pas les personnes porteuses de pacemakers, ni les femmes enceintes ni les supports magnétiques.	1	
MAGNETOMETRE PD240 de CEIA ou équivalent : Détecteur de métaux de nouvelle génération à large surface d'inspection DETECTEUR PORTATIF DE MASSES METALLIQUES EVOLUE A SENSIBILITE ELEVEE Certificat STAC N° CER_HHMD_132 * Sensibilité programmable (sauf version STAC : sensibilité figée) * 2 Batteries rechargeables type AA NIMH longue durée intégrées permettant d'avoir une énergie renouvelable.	1	
OPTION 1 : Valise test pour le scanner de colis	1	
OPTION 2 : Kit d'échantillon pour portique	1	
Main d'œuvre pour les travaux d'installation des équipements, de raccordement des équipements connexes, d'essais et de mise en service y compris formation/ transfert de compétences toutes sujétions comprises	FF	
Total HD-HTVA		

NB : Ce cadre de devis estimatif est donné à titre indicatif.

Lot 2 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou, au Bénin ».

DÉSIGNATION	QTE	MONTANT
Dépose des anciens équipements (1 scanner de colis)	Ens	FF
SCANNER DE COLIS ASTROPHYSICS XIS-6040 OU ÉQUIVALENT TUNNEL D'INSPECTION PAR RAYONS X Structure modulaire avec panneaux amovibles et clavier opérateur réglable. * Taille du Tunnel : 600 mm large x 400 mm haut ; * Hauteur du Convoyeur : 716 mm ; * Capacité du Convoyeur : 165 kg ; * Moniteur 17" ou 19" couleur XVGA ; * Console opérateur : déportée sur une table fournie.	1	
Paire lot de tables de 0,5 mètre à rouleaux pour scanner (Réception/ Sortie)	1	
ONDULEUR DE PROTECTION POUR SCANNERS BAGAGES	1	
OPTION : Valise test pour le scanner de colis	1	
Main d'œuvre pour les travaux d'installation des équipements, de raccordement des équipements connexes, d'essais et de mise en service y compris formation/ transfert de compétences toutes sujétions comprises	FF	
Total HD-HTVA		

NB : Ce cadre de devis estimatif est donné à titre indicatif.

ANNEXES :

Lot 1 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis, d'un portique et de détecteur portatif de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, Bénin ».

ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION

Entête du soumissionnaire

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SCANNER DE COLIS A RAYONS X, PORTIQUE ET DE DETECTEUR DE METAUX AU PROFIT DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU AU BENIN

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un scanner de colis à rayons X, d'un portique et d'un détecteur de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou ;
- après m'être rendu compte de la situation et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,

2- m'engage à livrer les équipements dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de la commande,

3- m'engage expressément à livrer les équipements conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° *[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

ANNEXE 2 : Modèle de Caution d'avance de démarrage

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif à la fourniture d'un scanner de colis à rayons X, d'un portique et d'un détecteur de métaux à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou

Nous faisons référence au contrat de marché signé le.....entre la BCEAO pour le Bénin et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Cotonou

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettres et en chiffres)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettres et en chiffres).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de réception du montant de l'avance de démarrage sur le compte n°[numéro de compte en douze caractères] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Elle expire et sera libérée au plus tard un (01) mois après le remboursement intégral de cette avance.

Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remise. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Bénin notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Bénin seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)

Lot 2 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou, au Bénin ».

ANNEXE 3 : MODELE DE SOUMISSION

Entête du soumissionnaire

LETTRÉ DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SCANNER DE COLIS A RAYONS X, AU PROFIT DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A PARAKOU AU BENIN

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture d'un scanner de colis à rayons X, au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.
- après m'être rendu compte de la situation et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,

2- m'engage à livrer l'équipement dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de la commande,

3- m'engage expressément à livrer l'équipement conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° *[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

ANNEXE 4 : Modèle de Caution d'avance de démarrage

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif à la fourniture d'un scanner de colis à rayons X au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou

Nous faisons référence au contrat de marché signé le.....entre la BCEAO pour le Bénin et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Cotonou

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettres et en chiffres)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettres et en chiffres).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de réception du montant de l'avance de démarrage sur le compte n°[numéro de compte en douze caractères] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Elle expire et sera libérée au plus tard un (01) mois après le remboursement intégral de cette avance.

Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remise. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Bénin notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Bénin seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)